



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

La participation des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe aux politiques et directives internationales :

*l'impact sur les politiques
de 2016 à 2020*

ÉTUDE DE CAS



La participation des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe aux politiques et directives internationales :

l'impact sur les politiques de 2016 à 2020



ÉTUDE DE CAS

Introduction

Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP) a été créé en 1992 pour défendre et faire progresser les droits humains des femmes, des hommes et des personnes transgenres travailleurSEs¹ du sexe dans le monde. NSWP est un réseau d'organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, regroupant 300 organisations membres dans 95 pays, qui joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la promotion de directives et de politiques internationales pour le respect, la protection et la réalisation des droits des travailleurSEs du sexe. Les résultats obtenus par NSWP et ses membres grâce à leur action militante au niveau local aussi bien qu'au niveau international ont montré l'importance de reconnaître les travailleurSEs du sexe comme les expertEs de leur propre vie et de soutenir les organisations et les réseaux dirigés par des travailleurSEs du sexe.

Cette étude de cas est la quatrième et la dernière d'une série produite par NSWP sur une période de cinq ans. Les trois études de cas précédentes, s'étalant de 2015 à 2019, ont décrit en détail le rôle joué par NSWP et ses membres dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des directives et des politiques internationales sur le travail du sexe. Ces trois études de cas ont également examiné comment ont été utilisées ces directives et ces politiques internationales et quel a été leur impact sur le travail de plaidoyer au niveau local, national et régional.

NSWP a largement participé aux directives et politiques internationales et la présente étude de cas ne prétend donc pas fournir un résumé exhaustif des activités et des résultats de ces cinq dernières années. Elle propose plutôt une réflexion holistique sur le processus de changement dans le temps et se concentre sur les actions et les initiatives qui ont directement ou indirectement provoqué le changement politique.

1 Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif «travailleur» ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes «invisibles» sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.



Les objectifs

NSWP a identifié les objectifs suivants pour cette étude de cas d'une durée de cinq ans :

Objectif n° 1

Surveiller et réfléchir à l'impact qu'ont diverses politiques locales et nationales favorables à la protection des droits des travailleurSEs du sexe et à la décriminalisation totale du travail du sexe.

Objectif n° 2

Surveiller et réfléchir à l'impact qu'ont diverses politiques locales et nationales faisant obstacle à la réalisation des droits des travailleurSEs du sexe tels qu'ils sont établis dans la Déclaration de consensus de NSWP.

Pourquoi ?

Les politiques internationales relatives au travail du sexe ont un impact sur les vies des travailleurSEs du sexe au quotidien.

La méthodologie

Les données qui ont servi à rédiger cette étude de cas proviennent d'entretiens semi-structurés, de consultations internes et de la lecture de documents variés de ces cinq dernières années. Afin de déterminer les trois principaux thèmes ou « actions » de cette étude de cas, des consultations ont été menées auprès du secrétariat du NSWP et des coordinateurs des réseaux régionaux. Vingt-deux entretiens semi-structurés ont ensuite été menés auprès du personnel du secrétariat de NSWP, des organisations membres des cinq régions et de plusieurs parties prenantes externes. Une synthèse a été effectuée de ces données, des différentes publications de NSWP, des rapports internes, des études de cas, des rapports des réseaux régionaux et des résultats du questionnaire proposé chaque année aux membres entre 2016 et 2019. Toutes ces données ont été analysées par thèmes de façon à faire ressortir les thèmes principaux qui sont abordés dans les sections qui suivent.

Historique

NSWP

NSWP est un réseau mondial d'organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe dont l'objectif est de soutenir les revendications des travailleurSEs du sexe dans le monde ; il met aussi en lien les réseaux régionaux qui luttent pour la défense des droits des femmes, des hommes et des personnes transgenres travailleurSEs du sexe. NSWP défend le droit des travailleurSEs du sexe à la santé et à l'accès aux services sociaux ainsi que leur droit à vivre libres de toute maltraitance ou discrimination et promeut l'autodétermination des travailleurSEs du sexe.

Tous les membres de NSWP adhèrent à la Déclaration de consensus sur le travail du sexe, les droits humains et la loi ainsi qu'aux trois valeurs fondamentales de NSWP :

- La reconnaissance du travail du sexe comme un travail.
- L'opposition à toutes les formes de criminalisation et à toute autre oppression juridique du travail du sexe (y compris vis-à-vis des travailleurSEs du sexe, des clients, des tierces parties², des familles, des partenaires et des amiEs) ;
- Le soutien à l'auto-organisation et à l'autodétermination des travailleurSEs du sexe.

Le secrétariat mondial est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique de NSWP et de la gestion quotidienne de l'organisation. C'est la coordinatrice mondiale qui, sous la direction du conseil d'administration, dirige le secrétariat. Les membres du conseil d'administration viennent des cinq régions, appartiennent à des communautés variées qui ont des liens entre elles, sont élus par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe membres de NSWP et leur rendent des comptes.

2 Le terme « tierces parties » comprend les employeurs, les tenanciers de maisons closes, les réceptionnistes, les aides, les chauffeurs, les propriétaires, les hôtels qui louent des chambres aux travailleurSEs du sexe et qui que ce soit qui facilite le travail du sexe.



La majorité des membres du personnel de NSWP, ainsi que des consultants, sont des travailleurSEs du sexe et la priorité est donnée, au cours du recrutement, aux candidats qui répondent aux exigences du poste et ont une expérience du travail du sexe. NSWP ne demande pas à son personnel, à ses consultants ou aux membres du conseil de révéler publiquement qu'ils sont travailleurSEs du sexe. Néanmoins, la coordinatrice mondiale, la/le présidentE et le/la vice-présidentE doivent être des travailleurSEs du sexe (ou doivent l'avoir été) et être prêtEs à s'exprimer en public en tant que travailleurSEs du sexe.

NSWP est une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe. Les organisations membres de NSWP ayant le droit de vote doivent donc être dirigées par des travailleurSEs du sexe et garantir la participation significative des travailleurSEs du sexe à tous les niveaux de leur organisation.

Les principales directives et politiques internationales

NSWP participait déjà à l'élaboration de directives et de politiques internationales bien avant 2016. En 2009, NSWP avait demandé que soit créé le Groupe consultatif de l'ONUSIDA (désormais le comité directeur) sur le VIH et le travail du sexe pour faciliter la participation significative des travailleurSEs du sexe à l'élaboration des directives de l'ONUSIDA. En 2012, le Groupe consultatif a rédigé quatre annexes, qui ont été publiées dans Le VIH et le commerce du sexe – Note d'orientation de l'ONUSIDA, et qui contenaient une déclaration de l'ONU promouvant pour la première fois la pleine décriminalisation du travail du sexe.

NSWP a aussi contribué à l'élaboration des directives de 2012 de l'Organisation mondiale de la santé sur la Prévention et traitement du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles chez les travailleuses du sexe dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, un document qui a par la suite mené à la rédaction de Mettre en œuvre des programmes complets de VIH/IST auprès des travailleuses du sexe : approches pratiques tirées d'interventions collaboratives, un document aussi connu sous le nom d'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe (SWIT).

Le SWIT a été publié par l'OMS, le FNUAP, ONUSIDA, NSWP, la Banque mondiale et le PNUD ; il est considéré comme le principal document pour la mise en œuvre de programmes destinés aux travailleurSEs du sexe qui sont dirigés par la communauté et qui respectent les droits humains. Il a été adopté par le Fonds mondial, le programme international pour les populations clés Bridging the Gaps et le programme pour les populations clés Linkages. Depuis sa publication, NSWP a collaboré avec les réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe l'Alliance africaine des travailleurSEs du sexe (ASWA), le Réseau Asie Pacifique des travailleurSEs du sexe (APNSW), la Coalition des travailleurSEs du sexe des Caraïbes (CSWC), le Réseau pour la défense des droits des travailleurSEs du sexe en Europe centrale, en Europe de l'Est et en Asie centrale (SWAN), le Comité international pour les droits des travailleurSEs du sexe en Europe (ICRSE), et la Plateforme pour les personnes exerçant le travail du sexe en Amérique latine (PLAPERTS) pour que les travailleurSEs du sexe connaissent mieux le SWIT et pour renforcer la capacité des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe à promouvoir la mise en œuvre du SWIT.



Les études de cas précédentes

La première étude de cas de cette série, Mesurer l'impact de la résolution adoptée par Amnesty International sur la protection des droits des travailleurSEs du sexe (2015), s'est attachée à décrire le rôle joué par NSWP dans la promotion et l'élaboration de la Position d'Amnesty International relative à l'obligation des États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe. La deuxième étude de cas, L'utilisation des directives internationales par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe (2017), a continué de décrire le rôle que NSWP et ses membres ont joué dans l'élaboration et la mise en œuvre des directives et des politiques internationales en se concentrant particulièrement sur la promotion du SWIT et les relations avec les organisations de défense des droits des femmes. La troisième étude de cas, L'utilisation des directives internationales par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe : troisième édition (2019) s'est concentrée sur les relations avec les organisations de défense des droits des femmes, le renforcement des capacités pour la promotion du SWIT et l'impact de la position d'Amnesty International sur le travail du sexe.

Suivi et compte rendu des actions

La présente étude de cas suit les trois actions suivantes :

Action n° 1

Renforcer la capacité des réseaux et des organisations dirigés par des travailleurSEs du sexe à promouvoir et à participer de façon significative à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sur le travail du sexe respectueuses des droits humains.

Action n° 2

Faire pression sur les organisations non gouvernementales, les organisations intergouvernementales et les organes gouvernementaux pour qu'ils adoptent et mettent en œuvre des politiques sur le travail du sexe respectueuses des droits humains.

Action n° 3

Collaborer avec les organisations, les organes et les groupes de défense des droits des femmes pour qu'ils promeuvent et prennent position pour des politiques sur le travail du sexe respectueuses des droits humains.



ACTION N° 1 :

Renforcer la capacité des réseaux et des organisations dirigés par des travailleurSEs du sexe à promouvoir et à participer de façon significative à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sur le travail du sexe respectueuses des droits humains

Renforcement des capacités à utiliser le SWIT

Depuis son lancement en 2013, le SWIT joue un rôle central dans les programmes de renforcement des capacités de NSWP. Des milliers de travailleurSEs du sexe des cinq régions de NSWP ont déjà participé aux formations sur le SWIT. En 2019, 64 % des organisations membres de NSWP ayant répondu à l'enquête annuelle de NSWP ont indiqué qu'elles avaient encouragé l'utilisation du SWIT dans leur pays et 67 % ont indiqué qu'elles avaient utilisé le Guide futé des travailleurSEs du sexe sur le SWIT produit en 2015 par NSWP dans leur travail de plaidoyer.

Durant ces cinq dernières années, les membres de NSWP se sont servis du SWIT pour atteindre différents objectifs allant de l'autonomisation de la communauté à la création de centres de soin gérés par les travailleurSEs du sexe. Concernant les politiques, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe se sont également servies du SWIT pour promouvoir des politiques et des programmes respectueux des droits humains auprès des ministères de la santé, des municipalités et d'autres organes gouvernementaux.

« Grâce au SWIT, nous avons travaillé avec environ 15 organisations qui ont influencé les politiques nationales et certains pays ont désormais commencé à adopter une approche respectueuse des droits humains ; ces organisations ont aussi influencé les pays qui impliquent maintenant les travailleurSEs du sexe. »

Grace Kamau, coordinatrice régionale d'ASWA

Les activités mises en œuvre par les réseaux régionaux pour promouvoir l'utilisation du SWIT ont aussi eu un impact sur les politiques internationales. Le Fonds mondial a notamment adopté le SWIT pour encadrer les programmes destinés aux travailleurSEs du sexe au sein des propositions de financements. En Europe de l'Est et en Asie centrale, les efforts fournis par SWAN pour promouvoir l'utilisation du SWIT ont facilité son adoption par le Fonds mondial :

« L'adoption du SWIT par le Fonds mondial n'aurait pas été possible sans la participation de SWAN ; ils ont été les premiers à faire connaître le SWIT dans la région. »

Andrey Poshtaruk, conseiller régional du FNUAP pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale

Renforcer les réseaux régionaux

Pendant les cinq dernières années, NSWP a continué de renforcer la capacité des réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe dans les cinq régions de NSWP et de leur apporter une assistance technique. Grâce aux financements apportés par le Robert Carr Fund au Consortium des réseaux de travailleurSEs du sexe, NSWP a pu renforcer la capacité des réseaux régionaux à promouvoir des politiques et des programmes respectueux des droits humains au niveau international, régional et national tout en améliorant la pérennité des réseaux et des organisations dirigés par des travailleurSEs du sexe.



Grâce à l'assistance technique dont les réseaux régionaux ont régulièrement bénéficié, NSWP a pu renforcer leurs capacités en termes de gestion financière, de systèmes de gouvernance et de développement et stratégie organisationnels. Les réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe sont ainsi devenus mieux à même d'encadrer et de soutenir les organisations nationales dirigées par des travailleurSEs du sexe.

« Nous comptons beaucoup sur l'aide de NSWP pour ce qui touche à la gouvernance. Les ressources [de ICRSE] pour la résolution de conflits et notre manuel organisationnel sont tirés de NSWP et notre système électoral également. »

Luca Stevenson, coordinateur régional d'ICRSE

Par ailleurs, les activités de renforcement des capacités dans les régions, dont des ateliers sur l'utilisation du SWIT et des formations sur le Fonds mondial, ont eu un effet de « ruissellement » au niveau national et local. C'est grâce à cette approche pérenne et communautaire que les échanges de compétences et de connaissances entre les travailleurSEs du sexe se sont multipliés.

« Au début, nous avons organisé deux grosses formations [régionales] sur le SWIT avec environ 30 travailleurSEs du sexe de la région et puis nos membres ont organisé des formations dans leur pays. D'autres formations ont ensuite été organisées au niveau local par effet de "ruissellement". »

Staša Plečaš, directrice exécutive de SWAN

NSWP travaille avec les réseaux régionaux et par leur entremise pour leur permettre à leur tour de soutenir les réseaux nationaux et les organisations locales. Ils font le lien entre les membres de NSWP et le secrétariat et jouent un rôle essentiel parce qu'ils permettent à NSWP de représenter les revendications et les priorités des travailleurSEs du sexe dans le monde. Cette approche a fait l'objet, pendant ces cinq dernières années, d'une reconnaissance croissante comme modèle de représentation et d'auto-organisation communautaires.

« Je pense que [cette approche] a renforcé NSWP en tant que réseau. NSWP est davantage crédible en tant que réseau et cela a servi d'exemple à d'autres sur la façon de s'organiser efficacement à un niveau international tout en continuant à montrer de quelle manière on peut représenter la communauté et sur quoi repose sa légitimité. »

Mark Vermeulen, directeur exécutif de Aidsfonds

Cet engagement à accroître l'autonomisation des régions a non seulement permis de renforcer la capacité de NSWP à promouvoir des politiques et des programmes au niveau international mais il a aussi renforcé la capacité des réseaux à s'adapter aux difficultés émergentes. Alors que la pandémie du COVID-19 transforme la façon dont les communautés se rassemblent et militent, les réseaux régionaux ont su adapter leurs stratégies et faire entendre les revendications de leurs membres à l'aide des technologies et des différentes plateformes numériques.

La construction d'un mouvement national

Grâce aux activités de renforcement des capacités de NSWP et des réseaux régionaux, de solides mouvements et organisations dirigés par des travailleurSEs du sexe ont pu se constituer. En Argentine, après une formation sur le SWIT organisée en 2019 par PLAPERTS, AMMAR Córdoba s'est joint à 13 autres organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe argentines pour créer le parti politique national Red por el Reconocimiento de lxs Trabajadrxs Sexuales (RXRTS). Depuis sa création, RXRTS a publié un document commun de politique et lancé avec succès une campagne pour que les travailleurSEs du sexe d'Argentine puissent bénéficier des aides sociales.

« Il s'agit d'une expérience unique parce qu'elle rassemble des travailleurSEs du sexe d'identités, d'âges et de secteurs différents qui ont en commun de vouloir que le travail du sexe soit reconnu comme un travail. »

Eugenia Aravena, secrétaire générale de AMMAR Córdoba, Argentina



Depuis 2013, l'Académie des travailleurSEs du sexe africainEs (SWAA) est également une plateforme importante pour l'émergence de mouvements nationaux et de leaders des travailleurSEs du sexe. Depuis son lancement, des centaines de travailleurSEs du sexe ont participé à SWAA et acquis des compétences et des connaissances qui leur servent à promouvoir des politiques et des programmes respectueux des droits humains basés sur les principes du SWIT.

« De nombreux mouvements sont nés de SWAA. C'est un endroit où les travailleurSEs du sexe sont leaders du processus et des débats sur ce qui est viable pour les travailleurSEs du sexe, sur ce que constitue le renforcement des capacités pour les travailleurSEs du sexe. »

Grace Kamau, coordinatrice régionale d'ASWA

Avec le temps, SWAA a prouvé qu'une approche promouvant le renforcement des capacités des travailleurSEs du sexe par des travailleurSEs du sexe est efficace et durable et permet d'influencer la perception que les parties prenantes externes peuvent avoir de l'apprentissage entre pairs.

« Pour moi, ce qui est le plus intéressant avec SWAA, c'est que grâce à cette initiative, l'apprentissage entre pairs et le renforcement des capacités sont désormais reconnus et crédibles. Je crois que lorsque SWAA a démarré, elle a été accueillie avec un peu de méfiance et de nombreuses questions de la part des parties prenantes. Mais maintenant, elles se sont vraiment fait une réputation. »

Lynn Werlich, directrice du programme international sur le travail du sexe, Aidsfonds

Les mouvements nationaux renforcés ont à leur tour facilité l'autonomisation d'une nouvelle génération de leaders de la communauté qui ont fait entendre les priorités et les revendications politiques des travailleurSEs du sexe sur des plateformes variées.

« Ces dernières années, les travailleurSEs du sexe se sont fait davantage entendre au Sénégal. Je ne suis pas la seule travailleuse du sexe à aller aux réunions de haut niveau – il y a désormais des leaders émergents chez les travailleurSEs du sexe. »

Lala Maty-Sow, directrice de And Soppeku, Sénégal

Le renforcement des capacités sur le Fonds mondial

Lorsque NSWP a commencé à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités sur le Fonds mondial en 2015, de nombreuses organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ne connaissaient pas bien les processus du Fonds mondial ou le rôle des populations clés dans le processus d'allocation et de mise en œuvre des financements. Depuis 2015 et grâce aux ateliers de renforcement des capacités organisés par NSWP, à l'assistance technique qu'ils/elles ont reçu et au soutien des experts et des réseaux régionaux, les travailleurSEs du sexe ont contribué de façon significative aux processus du Fonds mondial. Elles/ils ont notamment participé aux dialogues dans les pays, ont joint les Instances de coordination nationale, se sont impliqués dans le processus d'allocation des financements et de mise en œuvre et de suivi des programmes.

« [Avant], il n'y avait personne du groupe cible qui nous représentait à l'Instance de coordination nationale. On ne nous impliquait jamais directement... Beaucoup de progrès ont été faits entre avant et maintenant parce que nous participons désormais davantage. Nous pouvons participer à tous les processus et à toutes les activités des Instance de coordination nationale, ce qui représente une énorme amélioration. »

Denise Carr, directrice de SUCOS, Suriname



Dans les pays qui sont en train de s'émanciper des financements du Fonds mondial, NSWP a aussi soutenu les travailleurSEs du sexe pour qu'ils/elles participent au processus de planification de la transition dans l'objectif de garantir la pérennité des programmes destinés aux travailleurSEs du sexe qui respectent les droits humains une fois la transition terminée.

La base de ressources de NSWP : données scientifiques et outils de plaidoyer

NSWP a commencé à construire une base de ressources en 2010 mais ces cinq dernières années, le nombre d'outils de plaidoyer publiés et leur variété se sont fortement accrus. Depuis 2016, 43 outils de plaidoyer ont été ajoutés à la Base de ressources de NSWP en ligne. En 2019, NSWP a également lancé le projet Carte mondiale des lois sur le travail du sexe, une ressource interactive qui propose un aperçu exhaustif et actualisé des lois réglementant le travail du sexe dans le monde.

Ces ressources, qui reflètent les expériences des membres de NSWP, sont une base inestimable de données factuelles sur les politiques et les pratiques qui concernent les vies et la santé des travailleurSEs du sexe. Les membres de NSWP et les parties prenantes externes ont indiqué qu'ils utilisent activement ces ressources dans leur travail et dans leur plaidoyer.

Les membres de NSWP ont également expliqué que le fait de contribuer aux outils de plaidoyer de NSWP, en répondant aux consultations sur un thème spécifique par exemple, a renforcé leur capacité à collecter, analyser et utiliser ces données dans leur propre contexte.

« Lorsque nous répondons [aux consultations de NSWP], nous rédigeons un résumé analytique sur la question soulevée... Et maintenant, nous avons les réponses à ces questions sous la forme de résumés analytiques prêts à être utilisés pour les médias, les autorités ou d'autres. »

Marina Avramenko, représentante de Sex Worker Forum, Russie

Durant ces cinq dernières années, la base de ressources de NSWP a servi à recueillir du soutien international en faveur de la décriminalisation et à contester des prises de position dangereuses et inexactes sur le travail du sexe. L'élargissement de cette base de ressources a aussi permis à NSWP de réagir avec plus d'efficacité à des questions politiques émergentes en puisant dans sa propre base de données.

« Nous avons désormais des organisations qui nous soutiennent et des données factuelles qui démontrent que nos arguments sont cohérents et qu'ils découlent des faits... Je pense que c'est un objectif à long terme, de continuer à essayer d'alimenter cette base de données... Il est devenu difficile pour nos adversaires de s'opposer à nos arguments quand les preuves sont là. »

Neil McCulloch, responsable chargé de mission de NSWP



ACTION N° 2 :

Faire pression sur les organisations non gouvernementales, les organisations intergouvernementales et les organes gouvernementaux pour qu'ils adoptent et mettent en œuvre des politiques sur le travail du sexe respectueuses des droits humains

Militer auprès des agences de l'ONU

Depuis plus de dix ans, NSWP se bat pour que les travailleurSEs du sexe participent activement aux discussions, aux politiques et aux directives de l'ONU. C'est un travail qui a requis de nombreux efforts et la mise en place de relations solides mais grâce à ce travail, des politiques et des directives respectueuses des droits humains ont été conçues pour les travailleurSEs du sexe et sont désormais mises en œuvre. Avec le temps, ce travail de plaidoyer a aussi renforcé la pratique d'inclusion communautaire au sein des agences de l'ONU.

« Je crois que les choses ont changé. La plupart des agences de l'ONU n'imaginerait pas de préparer des directives sans inclure un minimum les populations clés... Cette approche, ce modèle de "bonne pratique", en termes d'inclusion, est devenu plus répandu. C'est devenu normal. Et nous pouvons donc les rappeler à l'ordre quand ils oublient de le faire. »

Neil McCulloch, responsable chargé de mission de NSWP

Au cours de ces cinq dernières années, ce modèle d'inclusion a aussi renforcé les relations de travail entre les agences de l'ONU et les membres de NSWP facilitant ainsi la mise en œuvre de politiques et de directives respectueuses des droits humains au niveau régional et national.

« Nous avons toujours une bonne relation avec ONUSIDA. Ils nous soutiennent chaque fois que nous en avons besoin... Quand nous avons rendez-vous avec le ministère de l'intérieur ou le ministère de la santé, ils sont toujours d'accord pour nous accompagner. »

Shahnaz Islamova, directrice de Tais Plus, Kirghizistan

L'année dernière, la pandémie du COVID-19 a eu un impact significatif sur les communautés de travailleurSEs du sexe à travers le monde et de nombreuses agences de l'ONU ont redirigé leurs financements et leurs priorités vers des objectifs différents. Malgré ces difficultés, des relations et des partenariats durables ont été maintenus de façon à garantir que les besoins et les problèmes des travailleurSEs du sexe ne sont pas ignorés.

« Lorsque COVID est arrivé, nous avons demandé de l'aide à ONUSIDA face aux violations des droits des travailleurSEs du sexe et à leur exclusion. Nous avons en fait réussi à préparer avec ONUSIDA une déclaration commune en deux semaines et à la faire approuver. C'était la première fois que ONUSIDA produisait une déclaration spécifique pour une population clé. »

Ruth Morgan Thomas, coordinatrice mondiale de NSWP



Il ne fait aucun doute que COVID-19 aura un impact sur les rapports que les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe entretiennent avec les agences de l'ONU mais il est également évident que les efforts fournis ces dix dernières années pour améliorer l'inclusion et la participation significative des travailleurSEs du sexe ont produit des résultats durables.

Militer auprès des organisations non gouvernementales (ONG)

Depuis 2016, de plus en plus d'ONG internationales apportent leur soutien à la décriminalisation du travail du sexe, un phénomène qui résulte de la publication par Amnesty International d'un document clé : la Position d'Amnesty International relative à l'obligation des États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe, rédigé en concertation avec les membres et le secrétariat de NSWP. Amnesty International n'était pas la première ONG à soutenir publiquement la décriminalisation du travail du sexe mais elle était la première organisation visible et connue auprès du grand public à le faire. Elle a ouvert la voie à l'adoption d'autres politiques élaborées en concertation avec les travailleurSEs du sexe qui respectent leurs droits.

En Europe, ICRSE a indiqué que le document produit par Amnesty International a poussé d'autres ONG à faire de même, facilitant ainsi la lutte pour la décriminalisation et la formation de partenariats avec des alliés au niveau régional et national.

« [En Europe], 5 ou 6 organisations ont maintenant adopté une politique sur la décriminalisation et souhaitent aussi inclure les travailleurSEs du sexe dans leur travail de plaidoyer. Par exemple, si on regarde ILGA Europe, le réseau LGBTI, ils vont désormais publier chaque année un rapport dans lequel ils mentionneront clairement les violations des droits des travailleurSEs du sexe LGBTI. Nous travaillons ensemble pour participer à la consultation sur la réforme de la loi à Malte, ce qui n'aurait pas été possible s'ils n'avaient pas pris position sur la dérim. »

Luca Stevenson, coordinateur régional d'ICRSE

Au niveau international, ICRSE a aussi joué un rôle crucial dans l'adoption de la résolution de 2019 sur la décriminalisation du travail du sexe de ILGA-World ainsi que dans la création d'un groupe de travail de travailleurSEs du sexe LGBTI qui seront responsables de l'élaboration des futurs politiques et programmes de ILGA sur le travail du sexe.

Le nombre d'ONG internationales, régionales et nationales qui soutiennent la décriminalisation du travail du sexe a augmenté ces cinq dernières années mais il reste encore à garantir que les besoins et les priorités des travailleurSEs du sexe sont réellement pris en considération.

« Dans de nombreux pays d'Asie-Pacifique, les ONG et les ONGI reçoivent des financements très importants pour leurs programmes [destinés aux travailleurSEs du sexe] mais d'un autre côté, ces programmes sont mis en œuvre dans le cadre des objectifs de leur organisation et pas des objectifs ou des principes promus par les travailleurSEs du sexe. Il faut que ce soit nous [les travailleurSEs du sexe] qui établissions les priorités. Quels sont nos besoins ? Que devrions-nous changer ? À quoi ressemble un programme respectueux des droits humains ? »

KayThi Win, coordinatrice régionale de APNSW

Il sera nécessaire, dans le futur, de continuer à militer auprès des ONG pour garantir que des politiques sur le travail du sexe, respectueuses des droits humains, sont non seulement adoptées mais aussi mises en œuvre, et que les travailleurSEs du sexe participent de façon significative à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes.



Les alliances avec les populations clés

Pendant ces cinq dernières années, une part importante du travail de plaidoyer de NSWP et de ses membres a été consacrée à la mise en place de collaborations avec les organisations et les réseaux de populations clés, sous la forme notamment d'alliances officielles ou de coalitions informelles. Cette collaboration a permis à des groupes variés d'identifier des objectifs communs et de faire entendre les revendications des uns et des autres, facilitant ainsi l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes au niveau international, régional et national.

NSWP et ses alliés de longue date, le Réseau international des usagers de drogues (INPUD), Global Action for Gay Men's Health and Rights (MPact) et le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/sida (GNP +) ont collaboré pour produire des déclarations communes et des outils de plaidoyer. En 2020, à la suite de la décision de la Société internationale sur le sida d'organiser la conférence internationale sur le sida aux États-Unis, un pays qui impose des restrictions de voyage aux travailleurSEs du sexe, aux usagers et usagères de drogues et aux détenteurs d'un casier judiciaire, NSWP a travaillé avec INPUD, MPact et GNP + pour organiser une conférence alternative et gérée par les populations clés : HIV2020. La conférence HIV2020 a eu lieu en ligne en raison de la pandémie de COVID-19 et a été l'occasion pour les différentes populations clés et communautés de réaffirmer leur rôle dans la riposte au VIH tout en encourageant la solidarité et l'intersectionnalité entre les groupes.

Dans les régions, les alliances entre les populations clés ont permis de renforcer les ententes mutuelles et d'avancer vers leurs objectifs communs. En 2019, PLAPERTS a rejoint *Alianza Liderazgo en Positivo* (ALEP), une coalition latino-américaine de réseaux de populations clés et de personnes vivant avec le VIH. Dans une région où les réseaux de populations clés travaillent souvent en vase clos, cette alliance a permis à des groupes d'identifier des objectifs communs et de faire entendre les revendications des uns et des autres, notamment en facilitant la représentation des populations clés au sein de plateformes de prise de décision telles que les Instances de coordination du Fonds mondial.

« [ALEP] nous a vraiment aidé à avancer. Personne ne nous avait soutenuEs de cette façon avant, ils nous ont aidés à travailler ensemble et nous ont fait comprendre qu'il fallait collaborer pour le bien de notre organisation dans la riposte au VIH. »

Ernesto Cortes, représentant du Réseau latino-américain des usagers et des usagères de drogues

En Europe de l'Est et Asie centrale, la collaboration étroite entre SWAN et ECOM (la Coalition eurasiennne pour la santé, les droits, le genre et la diversité sexuelle/ Eurasian Coalition on Health, Rights, Gender and Sexual Diversity) leur a non seulement permis de travailler sur des campagnes et des propositions de projets communs mais a aussi favorisé une plus grande compréhension et une meilleure pratique de l'intersectionnalité dans la région reposant sur une approche holistique et respectueuse des droits humains.

« Si l'on compare avec la situation cinq ans en arrière, on peut vraiment observer que les communautés d'hommes gays, de personnes transgenres et de travailleurSEs du sexe travaillent mieux ensemble... La simple présence de SWAN en tant que défenseurs des droits humains et notre collaboration avec eux nous a encouragés à penser davantage aux questions des droits humains et à nous pencher davantage sur ces questions. »

Vitaly Djuma, directeur exécutif de ECOM

À l'heure où les espaces autorisant une participation significative des travailleurSEs du sexe et d'autres populations clés sur la scène internationale sont de moins en moins nombreux, il n'a jamais été aussi important pour les populations clés de se soutenir et de défendre mutuellement les revendications de chacun.

« Nous avons mis en place une plateforme pour nous-mêmes et il faut vraiment que nous créions une plateforme pour d'autres populations clés. »

Fatma Tingiba, directrice de FEMISS, Soudan du Sud



Militer auprès des gouvernements locaux et nationaux

Changer les politiques, les pratiques et les directives des gouvernements requiert du temps et de la persévérance. Pourtant, les membres de NSWP continuent de faire des progrès significatifs au niveau national et local.

Même dans les contextes où les relations avec le gouvernement sont tendues, les efforts constants fournis par les membres de NSWP ouvrent la voie à de nouvelles possibilités de coopération. Au Népal, les autorités gouvernementales refusaient jusqu'à présent toute discussion avec les travailleurSEs du sexe parce que le travail du sexe est criminalisé dans ce pays. Pourtant, grâce au travail de plaidoyer effectué par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, les autorités sont désormais davantage à l'écoute des besoins et des revendications des travailleurSEs du sexe.

« Au début, les autorités ne voulaient pas engager le dialogue avec les travailleurSEs du sexe... Après [notre] travail de plaidoyer, ils ont accepté de discuter des problèmes rencontrés par les travailleurSEs du sexe et ils ont invité les travailleurSEs du sexe à rencontrer les organes gouvernementaux et se sont aussi impliqués dans les événements et les réunions organisés par les travailleurSEs du sexe. »

Shova Dangol, présidente de Society for Women Awareness Nepal

Les travailleurSEs du sexe ont aussi significativement contribué aux politiques de santé publique en participant notamment aux commissions de lutte contre le VIH/sida et à l'élaboration de directives respectueuses des droits humains. En Équateur, les travailleurSEs du sexe ont conçu un Manuel complet pour la santé des travailleurSEs du sexe qui a été approuvé par le ministère de la santé en 2017. Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe militent depuis avec confiance et de façon compétente pour que le manuel soit mis en œuvre à l'échelle du pays.

« Si vous aviez pu être présents à la rencontre [avec le ministère de la santé], vous auriez vu que touTEs les travailleurSEs du sexe étaient capables de s'exprimer. Tout le monde était sur la même longueur d'onde et il était clair que les travailleurSEs du sexe savaient de quoi ils/elles parlaient. »

Karina Bravo Neira, coordinatrice régionale de PLAPERTS

Les membres de NSWP ont aussi directement participé au processus législatif. Depuis 2016, HIPS, un des membres de NSWP, mène une campagne à Washington D. C., aux États-Unis, pour la décriminalisation du travail du sexe. En collaborant avec la Coalition des défenseurs des droits des travailleurSEs du sexe (SWAC/Sex Worker Advocates Coalition) et plusieurs avocats, HIPS a élaboré et proposé un projet de loi pour la dépénalisation du travail du sexe. Le projet de loi a été largement soutenu par des membres du conseil municipal et du grand public mais les attaques des groupes abolitionnistes et des groupes de lutte contre la traite – qui sont venus d'aussi loin que Londres au Royaume-Uni pour témoigner contre le projet de loi – ont réussi à le faire échouer en 2019.

« Les individus qui se sont exprimés contre le projet de loi ne sont pas d'ici. Ils/elles n'ont aucune expérience de la situation ici. Et le public était largement en faveur de la décriminalisation. »

Tamika Spellman, responsable en politique et plaidoyer de HIPS, États-Unis

HIPS ne se décourage pas et prévoit d'exploiter cette opportunité et le soutien dont ils/elles ont bénéficié pour proposer à nouveau le projet de loi dans le futur.



ACTION N° 3 :

Collaborer avec les organisations, les organes et les groupes de défense des droits des femmes pour qu'ils promeuvent et prennent position pour des politiques sur le travail du sexe respectueuses des droits humains

L'alliance féministe inclusive des travailleurSEs du sexe (SWIFA)

L'Alliance féministe inclusive des travailleurSEs du sexe (SWIFA), créée en 2016 et officiellement active en 2018, fait partie intégrale de la stratégie de NSWP visant à construire des alliances avec le mouvement de défense des droits des femmes. SWIFA se compose de neuf membres principaux³ et œuvre pour que tous les organes onusiens adoptent une approche du travail du sexe respectueuse des droits humains ; elle soutient aussi les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe pour qu'elles prennent contact avec les organes de traités des Nations Unies et prennent part aux Procédures spéciales ; elle facilite également la participation des travailleurSEs du sexe aux espaces du mouvement des femmes.

Depuis 2018, SWIFA a soutenu NSWP et ses membres pour qu'ils participent aux espaces du mouvement des femmes (qui excluent habituellement les travailleuses du sexe) tels que la Commission de la condition des femmes (CSW). Après que la délégation de NSWP a participé avec succès CSW63 en 2019, NSWP a été invité par le gouvernement des Pays-Bas à co-organiser un événement annexe pendant la CSW64 – une proposition qui était inimaginable avant les activités de SWIFA. En 2019, des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont également activement participé aux consultations régionales de Beijing+25 avant la tenue de CSW64, avec le soutien des membres de SWIFA.

« Concernant Beijing+25, où les travailleurSEs du sexe n'ont pas pu participer, FEMNET [un des membres de SWIFA] a réussi à faire pression pour que les travailleurSEs du sexe participent à une réunion de l'Union africaine. FEMNET a aussi réussi à faire inclure les travailleurSEs du sexe dans le rapport du Beijing+25. »

Grace Kamau, coordinatrice régionale d'ASWA

SWIFA a non seulement facilité la participation des travailleurSEs du sexe aux espaces du mouvement des femmes, elle a aussi renforcé les pratiques d'intersectionnalité et d'inclusion significative des alliés féministes.

« La leçon que j'ai retenue, c'est que les résultats et les thèmes concrets du travail de plaidoyer sont importants mais les processus le sont tout autant si nous voulons être de bon alliés... [SWIFA] a donné à IWRAW l'opportunité de mettre en pratique le féminisme intersectionnel. »

Ishita Dutta, administrateur de programme de IWRAW-Asia Pacific

3 Les principaux membres de SWIFA sont les suivants : Le Réseau du développement et de la communication des femmes africaines (FEMNET), Amnesty International, le Centre for Women's Global Leadership (CWGL), CREA, l'Alliance mondiale contre la traite des femmes (GAATW), le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP), la Coalition internationale pour la santé des femmes (IWHC), International Women's Rights Action Watch Asia Pacific (IWRAW-AP), la Open Society Foundations (OSF) et le Réseau mondial des femmes pour les droits reproductifs (WGNRR/RMFDR).



La participation au CEDAW

Certains des membres de NSWP participent depuis longtemps au CEDAW mais grâce au soutien apporté par NSWP, les réseaux régionaux et les membres de SWIFA, les contributions des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont devenues plus importantes et plus fréquentes. NSWP et IRAW-AP ont publié conjointement le Cadre relatif aux droits des travailleuses du sexe et à la CEDAW et les Directives relatives aux rapports parallèles sur la CEDAW et les droits des travailleuses du sexe ainsi que le Guide futé sur la CEDAW de NSWP qui ont servi de ressources pour le renforcement des capacités à participer au CEDAW.

Depuis 2017, NSWP a apporté une assistance technique aux organisations de travailleurSEs du sexe pour qu'elles puissent mener des consultations dans leur pays et rédiger et soumettre des rapports parallèles au CEDAW. En 2019, l'équipe responsable des politiques de NSWP a également soutenu les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe pour qu'elles soumettent leurs contributions, participent aux réunions d'experts et contribuent ainsi à l'élaboration de la Recommandation générale du comité CEDAW concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale.

Durant ces cinq dernières années, la participation des travailleurSEs du sexe aux processus du CEDAW a eu pour effet une baisse du nombre de recommandations préjudiciables émises par le comité CEDAW. Alors que précédemment le comité CEDAW encourageait par défaut un modèle législatif visant à mettre fin à la demande de sexe rémunéré, en 2019 seulement 6 de ses 22 Observations finales promouvaient un tel modèle. Grâce à la présence et aux efforts constants des travailleurSEs du sexe au sein des processus du CEDAW, le Comité évoque de plus en plus l'aspect préjudiciable des lois punitives, de la stigmatisation et de la discrimination et s'inquiète des obstacles que rencontrent les travailleurSEs du sexe pour accéder à la justice.

« Je crois qu'il ne faut pas sous-estimer le pouvoir des témoignages présentés directement par les travailleurSEs du sexe et les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe au Comité. »

Ruth Morgan Thomas, coordinatrice mondiale de NSWP

Néanmoins, des efforts doivent continuer à être fournis pour garantir que toutes les recommandations du CEDAW respectent les droits humains et cela malgré l'opposition des membres abolitionnistes du Comité. Bien qu'elles/ils aient activement contribué au processus d'élaboration de la Recommandation générale sur la traite – presque 18 % de la totalité des soumissions de la société civile venaient d'organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe – la version finale de la Recommandation générale publiée en 2020 promouvait un ensemble de normes régressives dont des mesures visant à mettre fin à la demande de sexe rémunéré résultant de l'amalgame qui est fait entre travail du sexe et la traite humaine. Changer le discours dominant requerra certainement du temps et des efforts mais la participation constante des travailleurSEs du sexe aux processus du CEDAW permettra de garantir que ces questions ne sont pas ignorées au sein des espaces du mouvement des femmes.

« En participant au CEDAW et à CSW, nous sommes devenuEs un outil et une partie de la solution au problème dans ces espaces. »

Kholi Buthelezi, coordinatrice nationale de Sisonke, Afrique du Sud



Militer auprès des mouvements régionaux, nationaux et locaux de défense des droits des femmes

La participation des travailleurSEs du sexe aux espaces du mouvement international de défense des droits des femmes a également eu un impact positif au niveau régional, national et local. Elle a facilité la mise en place de relations avec des organisations de femmes variées et la reconnaissance des droits des travailleurSEs du sexe comme une question féministe.

« [Les travailleurSEs du sexe] ont commencé à être considéréEs comme faisant partie du mouvement féministe dans certains pays, ce qui est une avancée majeure. »

Aline Fantinatti, responsable des programmes de NSWP

Après avoir participé à la délégation de NSWP à CSW63 en 2019, Maty-Sow de l'organisation And Soppeku du Sénégal a été invitée à s'exprimer dans de nombreux forums et événements de femmes en Afrique ce qui lui a permis de revendiquer les droits des travailleurSEs du sexe devant un large public féministe.

« En 2019, j'ai participé à une importante réunion au Kenya, la Feminist Republik, où il y avait plus de 300 femmes. J'étais l'une des intervenantes et j'ai ainsi eu l'opportunité de m'adresser à toutes les femmes et de parler des problèmes auxquels les travailleuses du sexe font face. J'ai encouragé les autres organisations de femmes à soutenir les travailleuses du sexe en tant que femmes et je pense vraiment que cela aura un effet positif. »

Lala Maty-Sow, directrice de And Soppeku, Sénégal

Les membres de NSWP ont également créé des relations de plus en plus nombreuses avec les actrices du mouvement des femmes au niveau national – à la fois pour renforcer leurs propres capacités organisationnelles et pour remettre en question les politiques et les positions préjudiciables promues par les féministes fondamentales et les groupes abolitionnistes. Dans de nombreux pays, les alliances entre les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les organisations de femmes ont continué de grandir.

« [Notre relation avec les groupes de femmes] est en train de changer. Elles nous acceptent. Nous nous joignons à leurs formations sur des thèmes différents et ensuite, nous discutons des stratégies à adopter pour gérer les [situations]. Quand nous avons des travailleuses du sexe dont la situation ne relève pas de notre expertise, nous l'orientons vers elles et vice versa. Nous travaillons donc très étroitement ensemble. »

Sherry Sherqueshaa, représentante du Project X, Singapour

En même temps, durant les cinq dernières années, la menace des féministes fondamentalistes et des groupes abolitionnistes, qui promeuvent une législation visant à mettre fin à la demande de sexe rémunéré, comme le « modèle nordique », n'a cessé de grandir ; ce modèle est souvent mis en avant comme un moyen de promouvoir l'égalité des genres et la lutte contre la traite humaine. Face aux efforts de plus en plus importants des gouvernements et d'autres parties prenantes d'« exporter » ces idéologies, il n'a jamais été aussi crucial que les travailleurSEs du sexe continuent d'entretenir des liens étroits avec les espaces du mouvement de défense des droits des femmes.



Conclusion

Influencer les politiques internationales sur le travail du sexe n'est pas une tâche aisée. D'un côté, NSWP et ses membres ont réussi durant ces cinq dernières années à influencer les politiques et les directives internationales pour qu'elles respectent les droits humains ; elles/ils ont obtenu le soutien de diverses parties prenantes au niveau international et créé de nouvelles opportunités de plaidoyer. D'un autre côté, les travailleurSEs du sexe, ayant acquis une visibilité sans précédent sur la scène internationale, ont fait l'objet d'attaques violentes de la part des féministes fondamentalistes et des abolitionnistes qui promeuvent des politiques et des idéologies préjudiciables en vue de déstabiliser des approches déjà établies de respect des droits humains.

Ces oppositions, ajoutées à la réduction des espaces occupés par la société civile, à la baisse des financements et aux effets de la pandémie du COVID-19 ont compliqué le travail de plaidoyer des travailleurSEs du sexe ces cinq dernières années. Néanmoins, grâce à une base de ressources de plus en plus étoffée, à des années d'apprentissage entre pairs, au développement des organisations et à la construction d'alliances, la capacité interne des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe a continué de se développer.

L'approche unique de renforcement des capacités de NSWP a permis de soutenir des organisations et des réseaux dirigés par des travailleurSEs du sexe qui continuent de se développer au niveau régional, national et local et ainsi de faciliter la promotion à grande échelle de politiques et de directives respectueuses des droits humains. Il est aussi remarquable que le SWIT est devenu la référence en matière de directives internationales pour les programmes destinés aux travailleurSEs du sexe. En même temps, la base d'outils de plaidoyer de NSWP est devenue quant à elle une source inestimable de données factuelles permettant de décrédibiliser les politiques et les positions sur le travail du sexe qui ne représentent pas la réalité.

Le travail de plaidoyer mené auprès des ONG internationales, des agences de l'ONU et des gouvernements a continué de soutenir le travail de NSWP et de ses membres et permis de recueillir un soutien plus important pour la décriminalisation tout en facilitant une participation plus grande des travailleurSEs du sexe au processus d'élaboration des politiques. La mise en place d'alliances avec le mouvement de défense des droits des femmes s'est aussi avérée une stratégie très efficace pour promouvoir des politiques respectueuses des droits humains dans des espaces qui excluent et dénigrent normalement les travailleurSEs du sexe. Aujourd'hui, en dépit de la montée des idéologies féministes fondamentales et abolitionnistes, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe n'ont jamais eu autant de plateformes à leur disposition et d'opportunités leur permettant de représenter leurs communautés au sein d'espaces divers du mouvement des femmes.

Face à une stigmatisation et une discrimination omniprésentes et face à la criminalisation dont elles sont victimes, la détermination que montrent les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe à évoluer et se développer est déjà une victoire. Durant ces prochaines années, NSWP et ses membres continueront à promouvoir des politiques et des directives respectueuses des droits des travailleurSEs du sexe et à s'appuyer sur les atouts et les réussites du mouvement pour faire face aux difficultés qui surgiront et saisir les opportunités qui se présenteront.

Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe emploie une méthodologie qui garantit que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont entendues. Les études de cas sont basées sur une surveillance continue, à l'aide de rapports internes et d'entretiens approfondis.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLES, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif
et à responsabilité limitée. Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

BRIDGING THE GAPS
Health and rights  for key populations

 **ROBERT
CARR
FUND**
for civil society
networks

NSWP est partenaire de l'alliance des organisations qui forment *Bridging the Gaps* – santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Voir www.hivgaps.org pour plus d'informations en anglais.